



Ministère DE l'économie ET DES FINANCES,
EN CHARGE DES FINANCES ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BENIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bj



NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN DEUXIEME TRIMESTRE 2026

L'ORIENTATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET DES RÉGIONS OFFRE À LA CINQUIÈME MANDATURE DES MAIRES UN CADRE PROPICE POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES NATIONALES ET DES INITIATIVES COMMUNALES



JUILLET 2026

SOMMAIRE

06	I-SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU PREMIER SEMESTRE 2026 1.1 UNE CROISSANCE MONDIALE MODÉRÉE 1.2 BONNE DYNAMIQUE DANS LA ZONE UEMOA ET AU BÉNIN
07	II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION 2.1 LES DÉFIS DE LA CINQUIÈME MANDATURE DES CONSEILS COMMUNAUX 2.2 LES EPCI AU BÉNIN : CHANGER D'ÉCHELLE POUR MIEUX AGIR
09	III- SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026 3.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE 3.2 PRÉPONDÉRANCE DES RESSOURCES EXTÉRIEURES 3.3 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 3.4 OPÉRATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
13	IV- RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2026 4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT EXÉCUTÉE 4.2 ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET FORMATION DE L'ÉPARGNE BRUTE 4.3 SECTION D'INVESTISSEMENT 4.4 FAIBLE CONSOMMATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT
21	V- NIVEAUX DE RECETTES ATTEIGNABLES À FIN SEPTEMBRE 2026 5.1 PROJECTION DES TAUX D'EXÉCUTION 5.2 RECETTES ET DÉPENSES À RÉALISER À FIN SEPTEMBRE 2026
23	VI- RETOUR EN 2025 : LES COMMUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE 2,1% DES RECETTES DE L'ÉTAT
25	ANNEXES



Resumé

Le premier semestre 2026 s'est déroulé dans un contexte macroéconomique favorable, marqué par une croissance mondiale estimée à 3,0%, une progression de 4,3% en Afrique subsaharienne et une dynamique soutenue de l'économie béninoise. Dans ce contexte, les finances locales enregistrent une amélioration des ressources mobilisées, mais demeurent confrontées à des difficultés importantes d'exécution, notamment en matière d'investissement. Au premier semestre 2026, les recettes de fonctionnement agrégées incluant les reports de soldes s'établissent à 49,60 milliards FCFA. Les dépenses de fonctionnement atteignent 20,60 milliards FCFA, permettant de dégager une épargne brute en hausse de 4,32% par rapport au premier semestre 2025. Cette situation traduit une capacité des collectivités territoriales à dégager des marges pour financer leurs investissements. La section d'investissement présente toutefois une situation préoccupante. Les ressources disponibles atteignent 130,59 milliards FCFA, en progression par rapport au premier semestre 2025 grâce à la hausse des subventions et dotations d'investissement. Pourtant, les dépenses d'investissement ne s'élèvent qu'à 14,82 milliards FCFA, soit un taux de consommation de 12,13% des ressources disponibles. Cette faible consommation confirme la persistance d'un

problème structurel de capacité d'absorption des ressources d'investissement. Cette situation constitue l'un des principaux enjeux de la cinquième mandature des conseils communaux : il ne s'agit plus seulement de mobiliser davantage de ressources, mais de réduire les contraintes qui empêchent leur transformation en infrastructures, équipements et services publics locaux. La maturation des projets, la commande publique, le suivi de l'exécution physique et financière ainsi que le renforcement des capacités d'absorption devront ainsi faire l'objet d'une attention particulière. Dans le même temps, les communes disposent de nouveaux leviers pour améliorer leur performance, notamment l'opérationnalisation du Fonds d'Investissement Communal et les mesures d'accompagnement de l'État. Le développement de l'intercommunalité à travers les Etablissements publics de coopération intercommunale constitue également une opportunité pour mutualiser les ressources et porter des projets structurants dépassant les limites d'une seule commune. Enfin, l'orientation nationale en faveur d'un développement plus équilibré des territoires et des régions offre un cadre propice à une meilleure articulation entre politiques nationales, initiatives communales et projets territoriaux.

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des EPCI du Bénin	9
Tableau 2 : Recettes de fonctionnement du deuxième trimestre 2026	10
Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement du deuxième trimestre 2026	11
Tableau 4 : Recettes et dépenses d'investissement du deuxième trimestre 2026	12
Tableau 5 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement du premier semestre 2026	13
Tableau 6 : Epargne brute par catégorie de commune au premier semestre 2026	17
Tableau 7 : Synthèse de l'exécution de la section investissement du premier semestre 2026	18
Tableau 8 : Projections des taux d'exécution à fin septembre 2026	22
Tableau 9 : Top 10 – taux d'exécution budgétaire au 3ème trimestre 2026	23
Tableau 10 : Finances locales comparées aux finances de l'Etat en 2025	24
Tableau 11 : Projections de recettes fiscales par département au 3ème 2026	26
Tableau 12 : Projections de recettes non fiscales par département au troisième 3ème 2026	27
Tableau 13 : Projections de l'exécution de dépenses par département au 3ème trimestre 2026	27

Liste des graphiques

Graphique 1 : Encours de la dette publique et taux d'endettement de 2024 à 2026	7
Graphique 2 : Distribution des fonds propres et subventions au deuxième trimestre 2026	11
Graphique 3 : Structure des recettes fiscales du premier semestre 2026	14
Graphique 4 : Structure des recettes non fiscales du premier semestre 2025	15
Graphique 5 : Evolution du taux d'entretien du patrimoine de 2021 à 2026	16
Graphique 6 : Epargne brute par département au premier semestre 2026	17
Graphique 7 : Variation de l'épargne brute du premier semestre 2026 par département	18
Graphique 8 : Répartitions des subventions par statut et par région	19
Graphique 9 : Structure des dépenses d'investissement du premier semestre 2026	20
Graphique 10 : Répartition des constructions au premier semestre 2026	20
Graphique 11 : Situation de consommation des ressources d'investissement	21
Graphique 12 : Projections de recettes et dépenses au troisième trimestre 2026	22
Graphique 13 : Taux de consommation des ressources d'investissement au 1er semestre 2026	26
Graphique 14 : Recettes et dépenses au 3ème trimestre 2026 par statut	28

Liste des sigles

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAT	:	Code de l'Administration Territoriale
CDL	:	Contribution au Développement Local
CENOCFIL	:	Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales
CT	:	Collectivités Territoriales
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DCNSE	:	Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques
DGTCP	:	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DPCP	:	Direction de la Production des Comptes publics
EPCI	:	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FIC	:	Fonds d'Investissement Communal
FMI	:	Fonds Monétaire International
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStAD	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
PIB	:	Produit Intérieur Brut
TPS	:	Taxe professionnelle synthétique
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine



I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU PREMIER SEMESTRE 2026

1.1 Une croissance mondiale modérée

Le premier semestre 2026 s'est déroulé dans un environnement international marqué par une croissance mondiale résiliente, mais caractérisée par d'importantes disparités entre les économies. Les tensions géopolitiques, notamment le conflit au Moyen-Orient et ses répercussions sur les marchés de l'énergie, ont contribué à accroître les incertitudes sur les perspectives économiques mondiales. Dans le même temps, l'essor des investissements technologiques et de l'intelligence artificielle a constitué un facteur de soutien pour certaines économies fortement intégrées aux chaînes de valeur technologiques. Dans sa mise à jour de juillet 2026 des Perspectives de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) estime la croissance mondiale à 3,0% en 2026, après 3,3% en 2025. Le FMI souligne toutefois que le processus de désinflation mondiale marque le pas, dans un contexte de renchérissement des produits énergétiques et de persistance des risques géopolitiques et financiers.

L'Afrique subsaharienne devrait conserver une dynamique de croissance relativement robuste. Selon le FMI, la croissance de la région devrait s'établir à 4,3% en 2026, contre 4,5% en 2025. Cette régression traduit la poursuite des efforts de stabilisation macroéconomique dans plusieurs pays, mais masque des situations contrastées selon les économies. La région demeure exposée à plusieurs facteurs de risque, notamment la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, les tensions géopolitiques, les difficultés sécuritaires dans certaines zones, les chocs climatiques ainsi que le recul des flux d'aide publique au développement. Les économies des pays importateurs nets d'énergie apparaissent particulièrement vulnérables à une prolongation des tensions sur les marchés pétroliers.

1.2 Bonne dynamique dans la Zone UEMOA et au Bénin

L'activité économique dans l'UEMOA demeure dynamique au premier semestre 2026. Selon la

BCEAO, le PIB réel de l'Union a progressé de 6,1% au premier trimestre 2026, après 6,5% à fin décembre 2025. L'inflation est restée faible, à -0,2% au premier trimestre 2026, mais une remontée est attendue en raison notamment du renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires.

Au Bénin, la croissance s'est accélérée. Le PIB réel a progressé de 7,8% au premier trimestre 2026, contre 7,4% au premier trimestre 2025. Cette performance est portée par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, dont les taux de croissance respectifs se sont établis à 5,8%, 8,8% et 7,7%. Les exportations de marchandises ont également progressé de 51,1% en glissement annuel au premier trimestre 2026. L'inflation demeure maîtrisée, avec une hausse mensuelle de l'IHPC limitée à 0,1% en juin 2026.

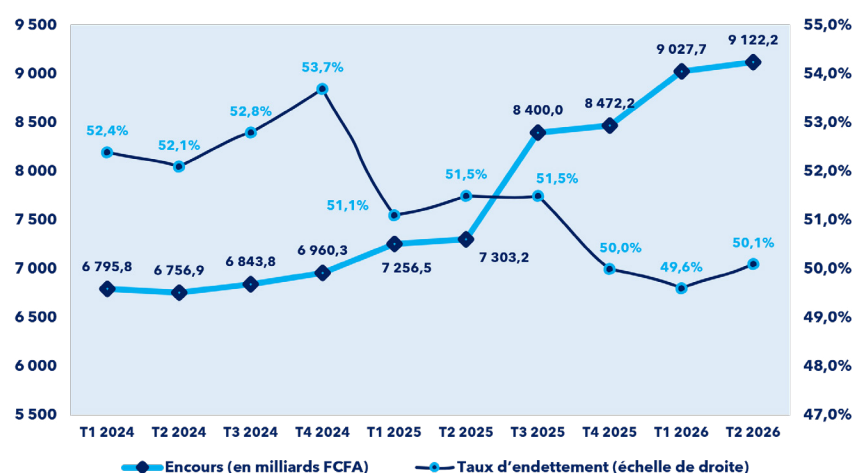
Au 31 mars 2026, les recettes budgétaires et ressources de financement mobilisées par l'État ont atteint 1 300,1 milliards FCFA, soit 34,4% des prévisions annuelles. Les recettes fiscales se sont établies à 1 095,7 milliards FCFA, tandis que les recettes non fiscales ont atteint 41,0 milliards FCFA. Cette mobilisation traduit une bonne dynamique des recettes internes et les efforts poursuivis en matière de recouvrement.

Pour le premier trimestre de l'année 2026, les dépenses du budget général se sont élevées à 1 482,7 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 20,6%. Elles comprennent notamment 375,1 milliards FCFA de dépenses de personnel, 445,7 milliards FCFA de transferts courants et 297,2 milliards FCFA de dépenses en capital. Les charges financières de la dette ont atteint 285,0 milliards FCFA. Le déficit budgétaire ressort ainsi à 333,0 milliards FCFA, soit environ 1,4% du PIB à fin mars 2026.

La dette publique demeure maîtrisée au regard du critère communautaire, mais son encours progresse. Il s'établissait à 9 122,2 milliards FCFA au 30 juin 2026, contre 8 472,2 milliards FCFA à fin décembre 2025. Le taux d'endettement est estimé à 50,1% du PIB, contre un plafond communautaire de 70%.



Graphique 1 : Encours de la dette publique et taux d'endettement de 2024 à 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION

2.1 Encadré sur les EPCI du Bénin.

- **Les EPCI au Bénin : changer d'échelle pour mieux agir**

2.1 Les défis de la cinquième mandature des conseils communaux

À la suite de la proclamation des résultats des élections communales le 11 janvier 2026, les préfets de département ont procédé à l'installation des conseils communaux ainsi qu'à la désignation des maires et de leurs adjoints dans les 77 communes du Bénin, ouvrant ainsi la cinquième mandature de la décentralisation béninoise. Les commissions permanentes ont ensuite été constituées conformément aux dispositions en vigueur.

- **Dynamiser la gestion financière et l'investissement communal**

La qualité de la gestion financière constitue un défi majeur de la cinquième mandature. Elle implique notamment le respect des règles de transparence et la bonne allocation des crédits. Il s'agira également de renforcer la capacité des administrations communales à transformer les ressources mobilisées en services et investissements répondant effectivement aux priorités locales.

Un enjeu particulier réside dans la nécessité de résoudre le problème structurel de la sous-consommation des ressources d'investissement mobilisées. En effet, la mobilisation de financements importants ne garantit pas, à elle seule, la réalisation effective des infrastructures et équipements programmés. Les

communes devront donc améliorer leur capacité d'absorption des ressources d'investissement, notamment à travers une meilleure programmation des projets, leur maturation préalable ainsi que le renforcement du suivi de l'exécution physique et financière des investissements.

La performance financière des communes devra ainsi être appréciée non seulement à travers leur capacité à mobiliser les ressources, mais également à travers leur capacité à les engager, les ordonnancer et les transformer dans les délais en réalisations concrètes au bénéfice des populations. La réduction des délais d'exécution et des goulots d'étranglement de la chaîne de la commande publique constitue, à cet égard, une condition essentielle pour accroître l'impact des ressources publiques.

La mobilisation des ressources propres devra parallèlement occuper une place centrale dans cette dynamique. Elle constitue un levier essentiel de l'autonomie financière des communes, principe réaffirmé par la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale (CAT) en République du Bénin. Les nouveaux conseils communaux devront ainsi rechercher une amélioration durable du rendement des ressources endogènes, tout en veillant à préserver l'équité et l'acceptabilité de la fiscalité locale.

Les efforts déjà engagés par l'État constituent, à cet égard, des leviers importants pour améliorer la performance des communes. Au cours du premier

semestre 2026, les maires ont été dotés de véhicules de fonction afin de renforcer leurs capacités de déplacement et de suivi des actions communales. Par ailleurs, le Fonds d'Investissement Communal (FIC) a été davantage opérationnalisé, avec la mise en place de ses organes de gouvernance et le renforcement de son rôle dans le financement des investissements locaux. Ces mesures offrent aux collectivités territoriales des opportunités supplémentaires pour améliorer la qualité de leurs interventions et accélérer l'exécution des projets de développement.

- **Renforcer l'intercommunalité et réduire les disparités territoriales**

Les défis de la nouvelle mandature doivent également être appréciés au regard des orientations nationales en matière de développement territorial. La réduction des disparités entre les territoires et l'amélioration des conditions de vie des populations constituent des enjeux pour les collectivités territoriales. Cette orientation confère aux communes une responsabilité accrue dans la mise en œuvre d'un développement plus équilibré et mieux adapté aux potentialités de chaque territoire. Dans cette perspective, les communes gagneraient à renforcer les mécanismes de coopération à travers les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cette approche s'inscrit dans les nouvelles orientations nationales en faveur d'un développement territorial plus équilibré. Le candidat devenu Président de la République a, dans son projet de société pour la période 2026-2033, mis l'accent sur le développement harmonieux des territoires et des régions, avec pour objectif de réduire progressivement les disparités spatiales et de mieux valoriser les potentialités économiques régionales. Les communes sont ainsi appelées à renforcer la cohérence entre leurs plans de développement, leurs programmations budgétaires et les priorités nationales, tout en développant des projets structurants à l'échelle intercommunale ou régionale.

Une meilleure articulation entre les investissements communaux, les interventions de l'État, les mécanismes de financement de la décentralisation et les initiatives intercommunales permettra de renforcer l'impact des ressources publiques et d'éviter la dispersion des interventions.

La nouvelle mandature devra également s'inscrire dans une logique de performance et de résultats. Le suivi des indicateurs de mobilisation des recettes, d'exécution budgétaire, de consommation des crédits d'investissement et de réalisation physique des

projets devra permettre aux communes d'identifier leurs difficultés, de corriger les contre-performances et d'améliorer progressivement leurs capacités de gestion.

2.2 Les EPCI au Bénin : changer d'échelle pour mieux agir

La décentralisation béninoise a consacré la commune comme principale échelle de proximité de l'action publique. Toutefois, certaines problématiques de développement dépassent les frontières d'une seule commune : infrastructures, transport, aménagement du territoire, gestion des déchets, protection de l'environnement ou développement économique. L'intercommunalité répond à cette nécessité de changer d'échelle.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) permet ainsi à plusieurs communes de mettre en commun leurs moyens et leurs compétences pour conduire des actions présentant un intérêt partagé. Il ne se substitue pas à la commune, mais lui permet de réaliser, avec d'autres collectivités, ce qui serait plus difficile à accomplir isolément.

- **Une réponse à la nécessité de mutualiser les moyens**

L'intérêt premier de l'intercommunalité réside dans la mutualisation. En regroupant leurs ressources, les communes peuvent mobiliser des compétences techniques, financer des études, réaliser des équipements structurants et rechercher des économies d'échelle.

L'EPCI permet également de mieux coordonner les investissements publics et d'éviter certains doublons entre communes. Il peut enfin renforcer la capacité des collectivités à mobiliser des financements auprès de l'État, des partenaires techniques et financiers et, selon les projets, du secteur privé.

L'intercommunalité constitue ainsi un moyen de passer d'une logique de communes agissant séparément à une logique de territoire construit collectivement.

- **Un cadre institutionnel établi**

L'intercommunalité est encadrée en République du Bénin par la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale. Créé par décret en Conseil des Ministres sur initiative conjointe des communes concernées, l'EPCI dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Les compétences transférées peuvent concerner l'aménagement du territoire, les infrastructures et

transports, l'environnement, l'assainissement, les services marchands, le développement économique et la coopération décentralisée. Certaines compétences partagées dans les domaines sociaux, culturels et sportifs peuvent également être concernées.

La gouvernance d'un EPCI repose sur le Conseil de communauté, le Conseil de supervision, la Présidence et le Secrétariat permanent. Son financement est

Tableau 1 : Tableau 1: Listes des EPCI du Bénin

EPCI	Création	Communes	Territoires	Principale vocation
CCZ	2015	9 Zou		Coopération et développement territorial
CCLC	2016	5 Atlantique, Mono		Enjeux côtiers et lagunaires
CoForMO	2007	9 Borgou, Collines, Zou, Donga		Gestion concertée des ressources naturelles et forestières
2KP	2014	3 Atacora		Coopération et développement territorial
CCA	2015	4 Donga		Mutualisation et développement territorial

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Ces expériences montrent que l'intercommunalité répond à des réalités territoriales différenciées. Elle porte sur le développement économique, la gestion des ressources naturelles, les problématiques environnementales ou encore la mutualisation des services et des investissements. La CCLC regroupe notamment cinq communes d'Abomey-Calavi, Kpomassè, Ouidah, Comè et Grand-Popo, tandis que la CCZ rassemble les neuf communes du département du Zou. La CoForMO constitue, quant à elle, une expérience particulièrement significative de coopération intercommunale autour de la gestion durable des ressources forestières et naturelles, avec neuf communes réparties entre le Borgou, les Collines, le Zou et la Donga.

constitué des contributions des communes membres, complétées par d'autres ressources et appuis selon les conditions prévues par la réglementation.

- **Cinq expériences d'intercommunalité depuis 2015**

Le Bénin compte cinq EPCI répertoriés, présentant des configurations territoriales différentes.

Malgré les cinq expériences recensées, l'intercommunalité demeure encore faiblement exploitée au Bénin : seules 28 des 77 communes et 7 des 12 départements sont concernés par au moins un EPCI. Pourtant, ces structures constituent un levier pertinent de mutualisation des ressources, d'économies d'échelle, de renforcement de la maîtrise d'ouvrage et de réalisation de projets à une échelle territoriale cohérente. Une analyse des réalisations budgétaires permettra, dans une étape ultérieure, d'apprécier leurs capacités financières, leurs principaux défis et les perspectives de développement de l'intercommunalité au Bénin.

III- SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

3.1 Recettes de fonctionnement en hausse

Au deuxième trimestre de l'année 2026, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des 77 communes s'établissent à 17,79 milliards FCFA, marquant une progression de 25,40% par rapport aux 14,19 milliards

FCFA recouvrés à la même période en 2025. Cette hausse de 3,60 milliards FCFA est principalement portée par le groupe des communes ordinaires. Avec un recouvrement de 9,10 milliards FCFA, soit plus de

la moitié du total national, cette catégorie génère près de 69 % de l'augmentation trimestrielle, avec un gain de 2,49 milliards FCFA. En comparaison, la contribution à la croissance s'avère plus modérée pour le groupe des communes à statut intermédiaire, qui représentent

33,30% des recettes totales et fournissent 25,41% de la hausse. Enfin, l'apport du groupe des communes à statut particulier est marginal, générant seulement 5,62% du surcroît de recettes tout en pesant 15,58% des 17,79 milliards FCFA.

Tableau 2 : Recettes de fonctionnement du deuxième trimestre 2026

Grande masse (en milliards FCFA)	2025 T2	2026 T2
Recettes totales	14,19	17,79
Recettes fiscales	2,29	2,41
Patentes et licences	0,19	0,15
Foncier	0,49	0,75
Contribution au développement local	0,72	0,84
Taxe professionnelle synthétique	0,10	0,10
Impôts indirects et autres produits fiscaux	0,80	0,56
Recettes non fiscales	2,26	2,71
Produit de patrimoine	0,74	0,93
Prestation de service	1,16	1,38
Produits financiers	0,00	0,00
Autres produits non fiscaux	0,36	0,40
Recettes partagées	0,06	0,36
Taxe de voirie	0,00	0,05
Taxe sur expl. carrières et mines	0,03	0,26
TVA perçue au cordon douanier	0,00	0,04
Autres reversements et restitution	0,03	0,00
Dotation et subvention	9,57	12,32

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Au deuxième trimestre 2026, les recettes propres de l'ensemble des communes s'établissent à 5,47 milliards FCFA contre 4,62 milliards FCFA au deuxième trimestre 2025, soit une progression de 18,51% (0,86 milliard FCFA). Cette dynamique est principalement portée par le groupe des communes à statut intermédiaire, dont les recettes propres augmentent de 22,12% (passant de 1,56 à 1,90 milliard FCFA), et par celui des communes ordinaires qui enregistre une hausse de 26,87% (passant de 1,79 à 2,29 milliards FCFA). En revanche, le groupe des communes à statut particulier connaît une croissance plus modérée de 1,31% sur leurs ressources propres, atteignant 1,28 milliard FCFA contre 1,27 milliard FCFA un an plus tôt.

3.2 Prépondérance des ressources extérieures

Au deuxième trimestre 2026, l'accroissement marqué

des transferts de l'État destinés au fonctionnement des collectivités territoriales porte la part des dotations et subventions à 69,23% des recettes de fonctionnement, contre 67,45% à la même période en 2025, soit une progression de 1,78 point de pourcentage. Le poids des concours étatiques s'avère maximal au niveau du groupe des communes ordinaires, où il finance 74,84% du budget de fonctionnement (6,81 milliards FCFA), et demeure fort dans le groupe des communes à statut intermédiaire avec 67,87% du total (4,02 milliards FCFA). Seul le groupe des communes à statut particulier se démarque en contenant leur dépendance extérieure sous la barre des 54%, la part des subventions s'y établissant à 53,73% (1,49 milliard FCFA).

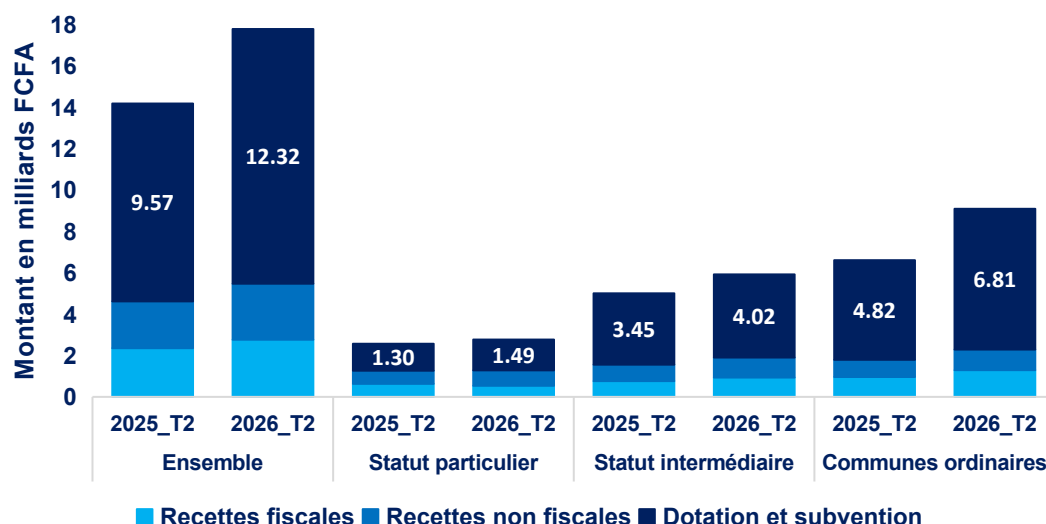
Cette structure budgétaire traduit la faiblesse des ressources propres mobilisées par le groupe des

communes ordinaires et celui des communes à statut intermédiaire. En effet, si les grandes villes s'appuient sur un socle fiscal (19,37%) et non fiscal (26,90%) solide, le groupe des communes ordinaires ne recouvre que 10,86% de leurs ressources en fiscalité propre (0,99

milliard FCFA) et 10,95% en recettes non fiscales.

En conséquence, la hausse des recettes au deuxième trimestre 2026 découle majoritairement de l'apport des transferts de l'État et non d'une réelle consolidation de l'autonomie financière.

Graphique 2 : Distribution des fonds propres et subventions au deuxième trimestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Il importe de noter que les recettes fiscales recouvrées dans le cadre des réformes de l'interlocuteur fiscal unique et de télépaiement ne sont pas entièrement prises en compte. La comptabilisation de ses statistiques révisera à la hausse les performances, notamment celle des grandes villes.

3.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement exécutées au deuxième trimestre de l'année 2026 par l'ensemble des communes

s'élèvent à 12,31 milliards FCFA, contre 10,10 milliards FCFA à la même période en 2025, soit une hausse de 2,21 milliards FCFA (21,88%). Cette progression est portée par l'augmentation de la quasi-totalité des postes budgétaires de dépenses. En effet, les « charges des élus » enregistrent la plus forte hausse (34,09%, passant de 2,20 à 2,95 milliards FCFA), suivies des « achats de biens et services » (22,11%, de 2,85 à 3,48 milliards FCFA) et des « charges de personnel » (18,92%, de 4,44 à 5,28 milliards FCFA).

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement du deuxième trimestre 2026

Grande masse (en milliards FCFA)	2025 T2	2026 T2
Dépenses totales	10,10	12,31
Charges de personnel	4,44	5,28
Charges financières	0,00	0,00
Achat des biens et services	2,85	3,48
Charges des élus	2,20	2,95
Autres charges réelles	0,60	0,60

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

La tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement observée au niveau agrégé se confirme dans chaque strate de communes. Le groupe des communes à statut intermédiaire enregistre la plus forte progression avec 27,46%, leurs dépenses passant de 2,77 à 3,53 milliards FCFA. Il est suivi du groupe des communes à statut particulier qui progresse de 22,29% pour atteindre 3,60 milliards FCFA contre 2,94 milliards FCFA un an plus tôt, puis du groupe des communes ordinaires dont la hausse s'établit à 18,05% pour un montant de 5,18 milliards FCFA. S'agissant des dépenses d'entretien en particulier, elles connaissent une forte augmentation à l'échelle agrégée de 42,52%, atteignant 0,74 milliard FCFA. Cette dynamique est tirée par la progression soutenue dans le groupe des communes à statut intermédiaire avec 83,05% et dans celui des communes à statut particulier

avec 72,17%, tandis que leur croissance demeure plus modérée dans le groupe des communes ordinaires à 6,07%.

3.4 Opérations de la section d'investissement

Au niveau de la section d'investissement, les ressources mobilisées par l'ensemble des communes s'élèvent à 9,69 milliards FCFA au deuxième trimestre 2026, affichant une progression de 21,08% par rapport aux 8,01 milliards FCFA mobilisés à la même période en 2025. Ces recettes demeurent quasi exclusivement portées par les transferts de l'État reçus via le mécanisme du FIC, dont le montant atteint 9,60 milliards FCFA, soit 99,03% du total des ressources. L'apport complémentaire est constitué d'un autofinancement isolé (Commune de Natitingou) mesuré à 0,09 milliard FCFA.

Tableau 4 : Recettes et dépenses d'investissement du deuxième trimestre 2026

Grande masse (en milliards FCFA)	2025 T2	2026 T2
Recettes totales	8,01	9,69
Autofinancement	0,00	0,09
Emprunt	0,00	0,00
Dotation et subvention	8,01	9,60
Dépenses totales	5,70	10,03
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00
Terrains	0,16	0,28
Constructions	3,80	6,60
Equipements et matériels	0,80	0,74
Autres dépenses d'investissement	0,94	2,41

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Contrairement au deuxième trimestre 2025 où le groupe des communes ordinaires recevait la grande partie des subventions d'investissement, le groupe des communes à statut intermédiaire est le principal bénéficiaire au deuxième trimestre 2026, captant 8,95 milliards FCFA, soit 93,21% des transferts à l'ensemble des collectivités (9,60 milliards FCFA).

Les dépenses d'investissement exécutées au deuxième trimestre 2026 par l'ensemble des communes s'élèvent à 10,03 milliards FCFA, s'inscrivant en hausse de 4,33 milliards FCFA (75,91%) par rapport aux 5,70 milliards FCFA enregistrés au deuxième trimestre 2025. Cette dynamique est tirée par le poste « constructions », qui s'accroît de 73,69% pour atteindre 6,60 milliards FCFA (contre 3,80 milliards FCFA un an plus tôt), ainsi

que par la forte progression des « autres dépenses d'investissement », qui passent de 0,94 milliard à 2,41 milliards FCFA (+156,00%). De même, les dépenses de « terrains » progressent de 75,89%, tandis que le poste « équipements et matériels » enregistre un léger repli de 7,98%.

L'analyse des dépenses d'investissement par strate indique une hausse généralisée au deuxième trimestre 2026. Au niveau du groupe des communes à statut particulier, les investissements augmentent de 72,47% pour s'établir à 0,68 milliard FCFA (contre 0,39 milliard FCFA au deuxième trimestre 2025). Au sein du groupe des communes à statut intermédiaire, les dépenses d'investissement doublent avec une hausse de 102,39% (4,29 milliards FCFA contre 2,12 milliards FCFA en 2025), tirées par le poste « constructions » qui atteint 3,44

milliards FCFA contre 1,24 milliard FCFA un an plus tôt. Enfin, le groupe des communes ordinaires consolide leurs investissements de 58,72% en glissement annuel,

atteignant 5,06 milliards FCFA au deuxième trimestre 2026.

IV- RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2026

4.1 Section de fonctionnement faiblement exécutée

Au titre du premier semestre de l'année 2026, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes ont été mobilisées à hauteur de 25,33% par rapport aux prévisions annuelles (ou 32,91% hors résultat reporté). Sur une prévision agrégée de 102,54 milliards FCFA (dont 23,63 milliards FCFA au titre du report), 25,97

milliards FCFA ont été recouvrés et comptabilisés à la date du 30 juin 2026. À la même période de l'exercice 2025, l'ensemble des communes avait engrangé 20,62 milliards FCFA. Cette performance consacre ainsi une hausse de 25,92% en glissement annuel.

Tableau 5 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement du premier semestre 2026

Grandes masses (en milliards FCFA)	Prévisions 2025	Réalisations S1 2025	Réalisations S1 2026	Taux réalisation 2026 en %	Variation S1-26/S1-25
Recettes totales	102,54	20,62	25,97	25,33%	25,92%
Report résultat fonctionnement	23,63	-	-	-	-
Recettes fiscales	33,81	4,84	5,02	14,83%	3,60%
Recettes non fiscales	15,32	4,32	4,89	31,92%	13,36%
Recettes partagées	4,10	0,54	0,42	10,32%	-22,16%
Dotation et subvention	25,67	10,92	15,64	60,94%	43,18%
Dépenses totales	102,54	17,92	20,60	20,09%	14,99%
Charges de personnel	23,36	8,44	9,86	42,21%	16,92%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-
Achat de biens et services	41,59	4,38	5,30	12,75%	21,02%
Charges des élus	10,55	4,22	4,67	44,20%	10,62%
Autres charges réelles	7,53	0,88	0,77	10,26%	-12,58%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Au terme du premier semestre de l'année 2026, la mobilisation des recettes de fonctionnement révèle une dynamique globale de reprise à l'échelle agrégée, bien que les niveaux de performance et les facteurs explicatifs diffèrent selon la strate de communes. Sur les 25,97 milliards FCFA recouvrés par l'ensemble des communes à fin juin 2026, la répartition est tirée par le groupe des communes ordinaires qui fournit 48,58% des ressources totales, suivi de celui des communes à statut intermédiaire à hauteur de 33,41%, tandis que la strate des communes à statut particulier ne contribue qu'à hauteur de 18,00%.

Le groupe des communes à statut particulier marque une inversion de tendance en ressortant avec une croissance

après plusieurs semestres de baisse, cumulant 4,68 milliards FCFA à fin juin 2026 contre 4,05 milliards FCFA au premier semestre 2025, soit une hausse de 15,32%. Cette reprise est principalement portée par la hausse des recettes non fiscales (40,41%) et des subventions d'État (24,96%), alors que ses recettes fiscales accusent un repli de -10,76%. Cependant, en raison de prévisions budgétaires très ambitieuses de 39,83 milliards FCFA, cette strate affiche le taux de réalisation le plus faible, s'établissant à 11,74% par rapport au budget agrégé et 14,45% hors résultat reporté.

Du côté du groupe des communes à statut intermédiaire, la trajectoire ascendante se consolide avec un niveau de recettes atteignant 8,68 milliards FCFA à fin juin 2026

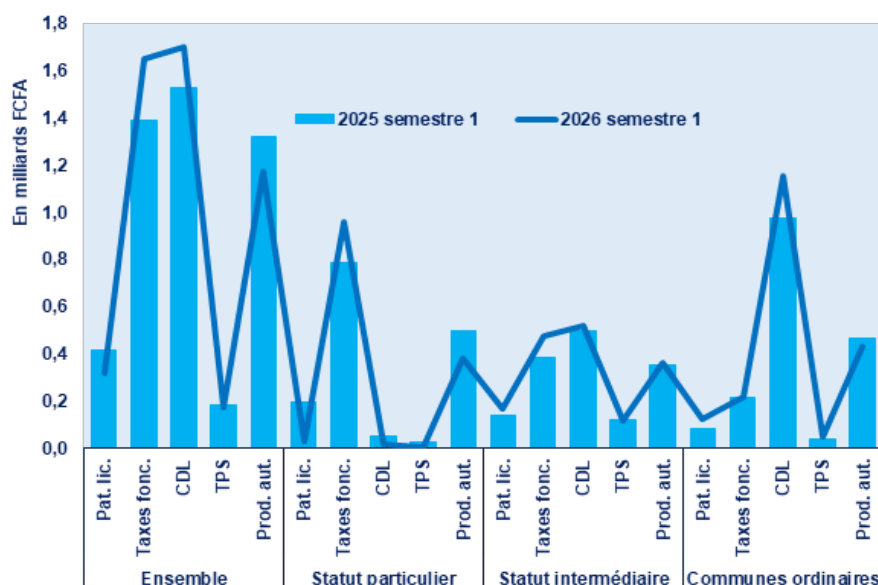
contre 7,44 milliards FCFA un an plus tôt, traduisant une progression de 16,58%. Cette dynamique permet à ce groupe d'afficher une exécution budgétaire élevée, avec un taux de réalisation de 33,41% par rapport aux prévisions.

Enfin, le groupe des communes ordinaires a enregistré la plus forte accélération sur la période. Leurs recettes

de fonctionnement s'élèvent à 12,62 milliards FCFA au premier semestre 2026 contre 9,13 milliards FCFA à fin juin 2025, soit un bond de 38,26% stimulé par la hausse de 61,78% des transferts reçus. Grâce à cette performance, le groupe des communes ordinaires affiche le meilleur taux d'exécution, atteignant 34,35% de ses prévisions annuelles.

Les recettes fiscales affichent une dynamique de reprise

Graphique 3 : Structure des recettes fiscales du premier semestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Notes : Prod. pat. → Produit du patrimoine ; Pres. ser. → Prestation de service ; Prod. fin. → Produits financiers ; Prod. aut. → Autres produits non fiscaux

Les recettes fiscales, principales ressources propres des budgets communaux, sont mobilisées au premier semestre de l'année 2026 à hauteur de 5,02 milliards FCFA contre 4,84 milliards FCFA au premier semestre 2025, inscrivant le recouvrement fiscal dans une légère dynamique de reprise. Cette réalisation correspond à un taux d'exécution de 14,83% des prévisions annuelles assignées à l'administration fiscale (33,81 milliards FCFA) et consacre une progression de 3,60% en glissement annuel, inversant ainsi le repli observé un an plus tôt.

À la fin du mois de juin 2026, la croissance du recouvrement est essentiellement tirée par l'impôt foncier et la contribution au développement local (CDL). Au niveau agrégé, les recettes foncières progressent de 17,86%, atteignant 1,65 milliard FCFA contre 1,40 milliard FCFA au premier semestre 2025, tandis que la CDL se consolide de 11,11% pour s'établir à 1,70 milliard FCFA. En revanche, les recettes tirées des « patentes et

licences » accusent un léger tassement à 0,40 milliard FCFA (-4,76%), et le poste « autres produits fiscaux » se replie de 11,36% à 1,17 milliard FCFA.

L'analyse par groupe de communes révèle des évolutions contrastées selon les natures d'impôts. Dans le groupe des communes à statut particulier, le foncier enregistre une hausse notable (0,95 milliard FCFA contre 0,80 milliard FCFA à fin juin 2025), mais la chute drastique du poste « patentes et licences » (passé de 0,20 milliard à 0,04 milliard FCFA) et le niveau résiduel de la CDL pèsent sur la performance de la strate, dont les recettes fiscales régressent de 10,76% (1,40 milliard FCFA).

À l'opposé, le groupe des communes ordinaires et celui des communes à statut intermédiaire consolident l'exploitation de leurs assiettes fiscales. Le groupe des communes ordinaires tire profit d'une forte dynamique de la CDL, qui s'élève à 1,15 milliard FCFA contre 0,97 milliard FCFA au premier semestre 2025, tirant la fiscalité de la strate à 1,98 milliard FCFA (11,29%). De

même, le groupe des communes à statut intermédiaire affiche une progression de 9,47% de leur fiscalité (1,64 milliard FCFA), soutenue conjointement par l'impôt foncier (0,48 milliard FCFA), la CDL (0,52 milliard FCFA) et la hausse des patentes et licences (0,17 milliard FCFA).

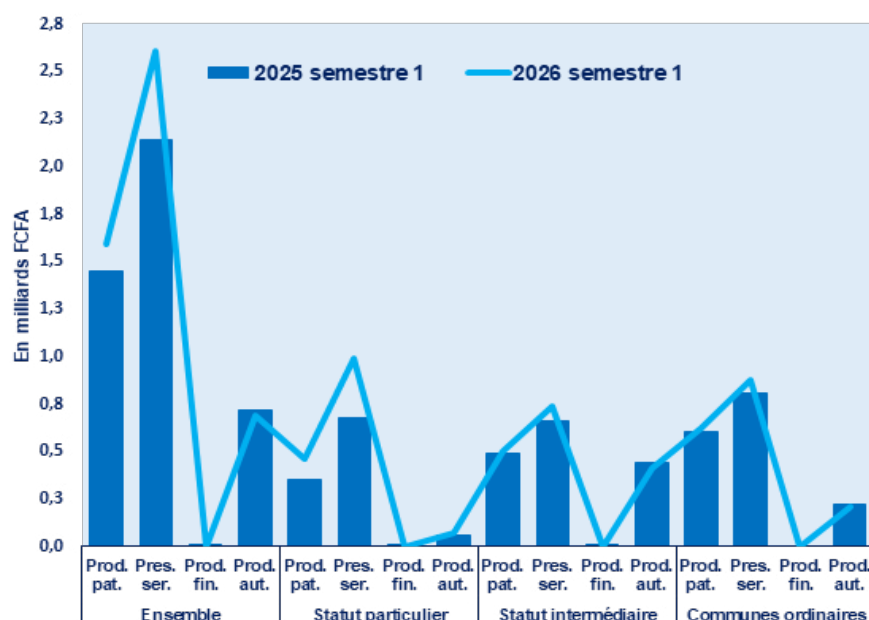
Les recettes non fiscales redressent leur courbe

Les recettes non fiscales mobilisées par l'ensemble des communes au premier semestre 2026 s'élèvent à 4,89 milliards FCFA, soit 31,92% des 15,32 milliards FCFA annuels projetés pour 2026. Cette réalisation marque un redressement de la collecte par rapport au premier semestre 2025 (4,32 milliards FCFA), traduisant un gain cumulé de 0,57 milliard FCFA (13,19% en glissement

annuel). À l'exception des produits financiers quasi-nuls et des autres produits non fiscaux en léger repli de 4,17%, l'ensemble des strates enregistre une dynamique positive portée principalement par les prestations de services et les produits du patrimoine.

À l'échelle agrégée, les prestations de services progressent de 21,96% pour atteindre 2,61 milliards FCFA au premier semestre 2026 contre 2,14 milliards FCFA à fin juin 2025. Dans le même temps, les produits du patrimoine enregistrent une hausse de 9,66%, s'établissant à 1,59 milliard FCFA contre 1,45 milliard FCFA un an plus tôt. Ces deux postes concentrent l'essentiel de la performance non fiscale en fournissant ensemble plus de 85% des ressources non fiscales recouvrées par les collectivités territoriales.

Graphique 4 : Structure des recettes non fiscales du premier semestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

L'analyse inter-strate met en évidence le poids important des grandes villes, qui affiche la plus forte accélération relative (39,45%). Leurs recettes non fiscales grimpent à 1,52 milliard FCFA au premier semestre 2026 contre 1,09 milliard FCFA au premier semestre 2025, tirées par un bond remarquable des prestations de services (45,59%, passant de 0,68 à 0,99 milliard FCFA) et une hausse soutenue des produits du patrimoine (31,43%, de 0,35 à 0,46 milliard FCFA).

Pour sa part, le groupe des communes à statut intermédiaire et celui des communes ordinaires consolident leurs acquis avec des hausses respectives de 3,77% et 5,56%. Ce dernier groupe atteint 1,71 milliard FCFA de recettes non fiscales, appuyées par

les prestations de services (0,87 milliard FCFA) et les produits du patrimoine (0,63 milliard FCFA). De son côté, le groupe des communes à statut intermédiaire mobilise 1,65 milliard FCFA, bénéficiant également d'une hausse des prestations de services (12,12%, à 0,74 milliard FCFA), ce qui permet de compenser le léger effritement de leurs recettes fiscales exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement réduites aux charges incompressibles

Les dépenses de fonctionnement s'exécutent quant à elles à 20,09% au premier semestre 2026, s'établissant à 20,60 milliards FCFA sur une prévision de 102,54 milliards FCFA. Cette réalisation s'inscrit en hausse de 14,99% par rapport aux 17,92 milliards FCFA exécutés

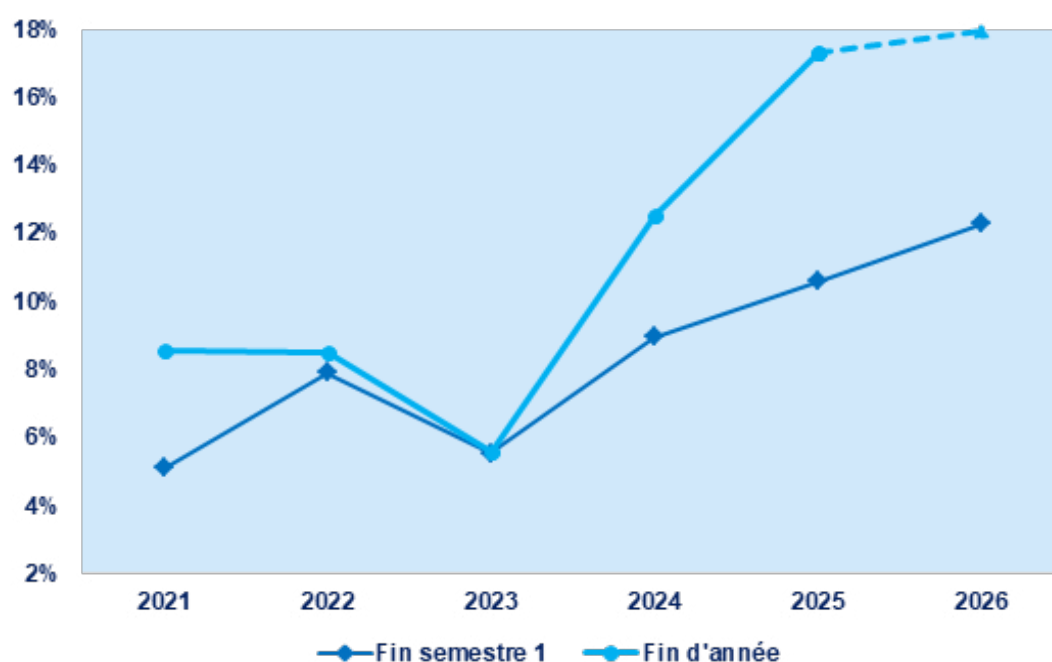
sur la même période en 2025. Les charges de personnel et les charges des élus payées au cours du premier semestre s'élèvent respectivement à 9,86 milliards FCFA et 4,67 milliards FCFA (soit des taux d'exécution respectifs de 42,21% et 44,20%). Ces charges fixes progressent respectivement de 16,92% et 10,62% en glissement annuel. Les « achats de biens et de services » et les « autres charges réelles » demeurent faiblement

exécutés par rapport aux prévisions annuelles (12,75% et 10,26% respectivement). Toutefois, les dépenses d'achat de biens et services enregistrent une hausse de 21,02% sur un an pour atteindre 5,30 milliards FCFA (contre 4,38 milliards FCFA au premier semestre 2025), tandis que les « autres charges réelles » se replient de 12,58%, s'établissant à 0,77 milliard FCFA (contre 0,88 milliard FCFA au premier semestre 2025).

4.2 Entretien du patrimoine et formation de l'épargne brute

L'entretien du patrimoine bien assuré

Graphique 5 : Evolution du taux d'entretien de 2021 à 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Les dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine communal connaissent une accélération au premier semestre de l'année 2026, s'établissant à 1,27 milliard FCFA contre 1,03 milliard FCFA à la même période en 2025. Cette hausse de 23,29% des montants alloués surpasse largement le rythme de progression des recettes propres (6,50%). En conséquence, le taux d'entretien du patrimoine franchit un nouveau palier à fin juin 2026 en atteignant 12,26% des recettes propres, poursuivant la trajectoire ascendante amorcée depuis 2023 (5,60%) après les niveaux de 8,94% en 2024 et 10,59% au premier semestre 2025.

Cette dynamique témoigne d'une prise en compte accrue de la préservation des infrastructures communales par les exécutifs communaux dans leurs arbitrages budgétaires de mi-parcours. Sur la base des données historiques, les taux d'exécution observés

en fin d'exercice subissent un effet d'amplification significatif au cours du second semestre, passant par exemple de 8,94% au premier semestre 2024 à 12,50% en fin d'année 2024, puis de 10,59% au premier semestre 2025 à 17,28% en fin d'année 2025. Si cette tendance saisonnière à l'intensification des engagements et des liquidations de travaux de maintenance se confirme sur la seconde moitié de l'exercice 2026, le taux d'entretien du patrimoine communal pourrait s'établir entre 18% et 20% à la clôture de l'année 2026.

Formation de l'épargne brute

Au premier semestre de l'année 2026, les recettes de fonctionnement recouvrées, ajustées des reports et déduction faite des dépenses de fonctionnement, dégagent une épargne brute de 29,00 milliards FCFA pour l'ensemble des communes, en hausse de 4,32% par rapport au niveau enregistré à la même période en

2025. L'expression de l'épargne brute en pourcentage des recettes totales s'avère pertinente car elle mesure la capacité réelle des collectivités territoriales à dégager une marge de manœuvre financière pour l'investissement indépendamment de la taille de leur

budget. Ainsi, cet indicateur de marge de manœuvre s'établit à 58,46% au niveau agrégé, confirmant que plus de la moitié des ressources mobilisées reste disponible pour le financement de l'investissement local après couverture des charges courantes.

Tableau 6 : Epargne brute par catégorie de commune au premier semestre 2026

Groupes de communes (montant en milliards FCFA)	Recettes S1 2026	Recettes reportées	Dépenses S1 2026	Epargne brute	Epargne brute en % des recettes	Variation épargne %
Ensemble des communes	25,97	23,63	20,60	29,00	58,46%	4,32%
Statut particulier	4,68	7,47	6,14	6,01	49,45%	-13,08%
Statut particulier hors Cotonou	3,25	0,80	2,25	1,81	44,55%	31,20%
Statut intermédiaire	8,68	5,91	5,86	8,72	59,81%	-14,45%
Communes ordinaires	12,62	10,25	8,60	14,27	62,39%	33,47%

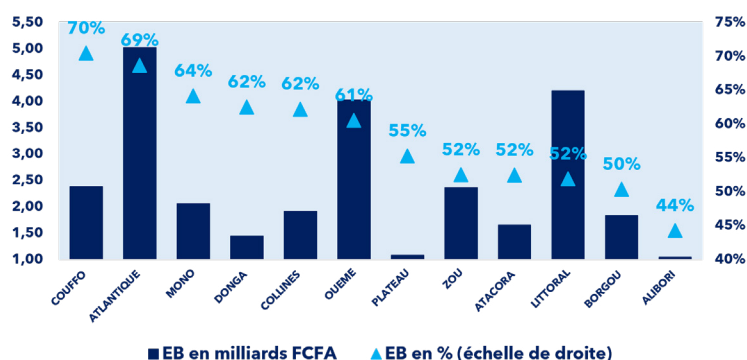
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

La dynamique interne révèle toutefois des disparités marquées entre les différentes strates de communes. Le groupe des communes ordinaires s'impose comme le plus performant en générant 14,27 milliards FCFA d'épargne brute (en hausse de 33,47%) et en affichant le taux de dégagement le plus élevé (62,39%), suivi du groupe des communes à statut intermédiaire qui mobilise 8,72 milliards FCFA (soit 59,81% de ses recettes). Pour le groupe des communes à statut particulier, l'épargne brute reflue de -13,08% à 6,01 milliards FCFA (49,45% des recettes), mais le sous-ensemble des communes à statut particulier hormis la métropole de Cotonou opère un redressement : son épargne brute progresse de 31,20% pour atteindre 1,81 milliard FCFA au premier semestre 2026 (contre environ 1,38 milliard FCFA à fin juin 2025), portant sa capacité de dégagement à 44,55% de ses ressources de fonctionnement.

L'analyse de l'épargne brute à la fin du premier semestre

2026 met en évidence de fortes disparités territoriales, structurées autour de trois grands ensembles géographiques. Le premier groupe rassemble les départements les plus performants qui dépassent chacun la barre des 4 milliards FCFA : l'Atlantique domine avec 5,02 milliards FCFA, suivi du Littoral avec 4,20 milliards FCFA et de l'Ouémé avec 4,03 milliards FCFA. Un deuxième groupe intermédiaire, composé du Couffo, du Zou, du Mono, des Collines, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga, dégage une épargne brute comprise entre 1,44 et 2,38 milliards FCFA. Enfin, le Plateau et l'Alibori enregistrent les niveaux les plus modestes avec des montants d'épargne brute respectifs de 1,07 et 1,04 milliard FCFA. En matière de marge de manœuvre, mesurée par la part de l'épargne brute dans les recettes, le Couffo et l'Atlantique affichent la plus forte efficacité avec des taux de dégagement respectifs de 70% et 69%, tandis que l'Alibori ferme la marche avec un ratio de 44%.

Graphique 6 : Epargne brute par département au premier semestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

La revue des évolutions en glissement annuel par rapport au premier semestre 2025 révèle une dynamique très favorable où neuf départements sur douze consolident leurs marges de manœuvre. Le Borgou enregistre la plus forte accélération avec une progression de 90,51%, suivi par le Mono à 75,35%, le Zou à 50,74% et l'Atacora à 49,02%. Le Plateau, l'Atlantique, les Collines et l'Ouémé affichent également des hausses soutenues,

comprises entre 12,95% et 29,06%, tandis que l'Alibori progresse plus modérément de 6,49%. À l'inverse, trois départements connaissent un repli de leur capacité d'épargne : le Couffo enregistre une légère contraction de -2,56%, tandis que le Littoral et la Donga subissent des contractions plus notoires, s'établissant respectivement à -24,09% et -64,10%.

Graphique 7 : Variation de l'épargne brute du premier semestre 2026 par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

4.3 Section d'investissement

Tableau 7 : Synthèse de l'exécution de la section investissement du premier semestre 2026

Grandes masses (en milliards FCFA)	Prévisions 2025	Réalisations S1 2025	Réalisations S1 2026	Taux réalisation 2026 en %	Variation S1-26/S1-25
Recettes totales	182,06	13,40	18,38	10,10%	37,22%
Autofinancement	23,90	0,00	0,09	0,39%	0,00%
Report solde	122,21				
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Dotation et subvention	35,95	13,40	18,29	50,88%	36,52%
Dépenses totales	182,06	12,02	14,82	8,14%	23,33%
Remb. du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Terrains	8,72	0,24	0,50	5,75%	106,80%
Constructions	119,21	5,86	8,71	7,30%	48,70%
Equipements et matériels	15,43	1,67	1,10	7,12%	-34,26%
Autres dépenses d'investissement	38,69	4,25	4,52	11,67%	6,28%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Au terme du premier semestre 2026, l'exécution de la section investissement de l'ensemble des communes demeure à un niveau faible avec des recettes mobilisées de 18,38 milliards FCFA sur une prévision de 182,06 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 10,10%. Toutefois, ce montant enregistre une hausse significative de 37,22% comparativement aux 13,40 milliards FCFA collectés sur la même période en 2025.

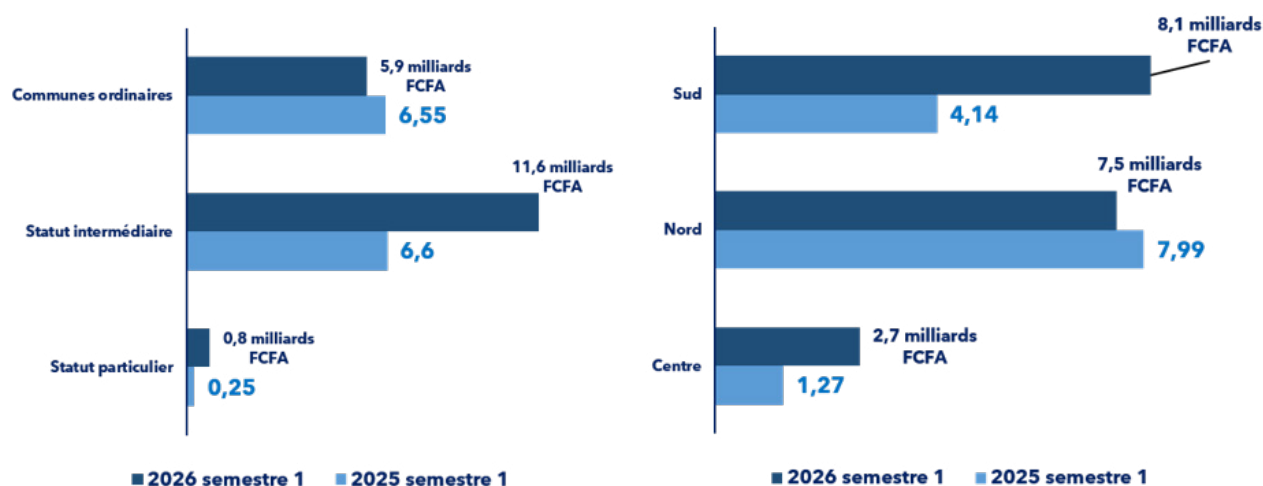
Cette performance est portée par les subventions et dotations d'investissement, qui s'établissent à 18,29 milliards FCFA contre 13,40 milliards FCFA au premier semestre 2025 (soit une progression de 36,52%). Par rapport aux prévisions budgétaires primitives de 35,95 milliards FCFA, le taux d'exécution de cette rubrique atteint 50,88%.

S'agissant de l'autofinancement, enregistré pour le compte de la commune de Natitingou (Département de

l'Atacora), il reste marginal à fin juin 2026 avec seulement 90 millions FCFA réalisés sur un objectif prévu de 23,90 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 0,39%.

L'analyse par statut de communes montre une réorientation des transferts au premier semestre 2026 par rapport à la même période de l'année 2025. Le groupe des communes à statut intermédiaire devient le principal bénéficiaire de ces transferts en captant 11,6 milliards FCFA, soit 63,4% de l'enveloppe, en hausse par rapport aux 6,6 milliards FCFA perçus au premier semestre 2025. À l'inverse, la part du groupe des communes ordinaires régresse à 5,9 milliards FCFA (32,2% du total), alors qu'il absorbait la majorité des fonds au premier semestre 2025 avec 6,55 milliards FCFA (50,3%). De leur côté, les grandes villes voient leurs allocations passer de 0,25 à 0,8 milliard FCFA, représentant désormais 4,4% des ressources transférées.

Graphique 8 : Répartition des subventions par statut et par région



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Sur le plan géographique, la répartition par région géographique enregistre également des évolutions significatives. La région Sud passe au premier rang en absorbant 8,1 milliards FCFA (44,3% du total), doublant presque son niveau du premier semestre 2025 (4,14 milliards FCFA). La région Nord, jusqu'alors prédominante avec 58,4% des affectations en 2025, connaît un léger repli et concentre 7,5 milliards FCFA (41,0% de l'enveloppe). Enfin, les subventions d'investissement orientées vers la région Centre poursuivent leur progression pour atteindre 2,7 milliards FCFA, soit 14,7% du montant global contre 1,27 milliard FCFA un an auparavant.

Les dépenses d'investissement en hausse mais demeurent faibles

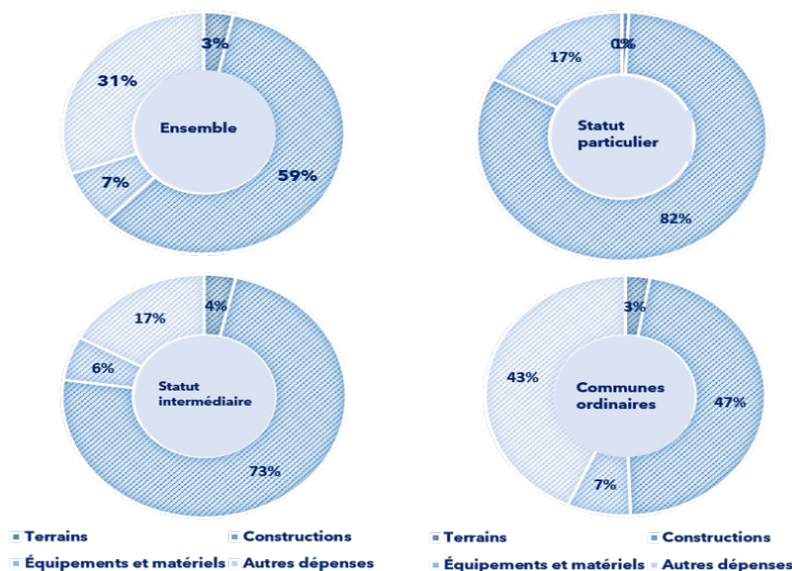
Au cours du premier semestre 2026, l'ensemble des communes a exécuté un total de 14,82 milliards FCFA en dépenses d'investissement, enregistrant une progression de 23,33% par rapport aux 12,02 milliards FCFA réalisés au premier semestre 2025.

L'analyse selon les strates de communes indique que cette hausse est tirée par les groupes des communes ordinaires et des communes à statut intermédiaire. La première strate concentre la plus grande part des réalisations avec 8,27 milliards FCFA au premier semestre 2026 contre 6,64 milliards FCFA au premier

semestre 2025 (+24,69%). De son côté, la deuxième strate enregistre une forte dynamique avec 5,50 milliards FCFA exécutés contre 4,20 milliards FCFA un an plus tôt (+31,14%). En revanche, la strate des communes à

statut particulier connaît un léger repli, passant de 1,18 milliard FCFA au premier semestre 2025 à 1,04 milliard FCFA au premier semestre 2026 (-11,91%).

Graphique 9 : Structure des dépenses d'investissement du premier semestre 2026

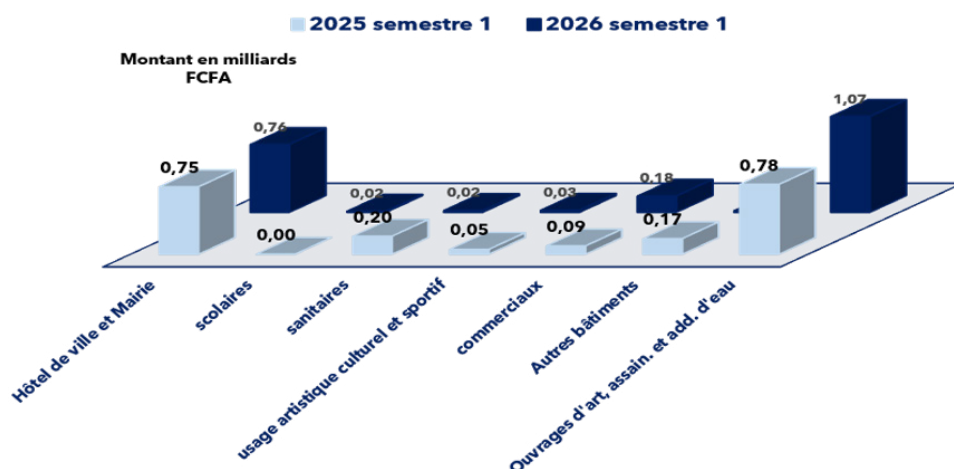


Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

S'agissant de la structure par nature de dépense, le poste « constructions » (bâtiments administratifs, écoles, marchés, infrastructures sanitaires) demeure très largement prédominant au niveau agrégé. Il absorbe 8,71 milliards FCFA, soit 58,77% des dépenses d'investissement au premier semestre 2026, marquant un accroissement par rapport aux 5,86 milliards FCFA (48,76%) du premier semestre 2025. Le poste « autres

dépenses d'investissement » constitue le deuxième poste financier avec 4,52 milliards FCFA (30,50% du total). Enfin, le poste « terrains » progresse à 0,50 milliard FCFA (3,37%), tandis que les dépenses en « équipements et matériels » diminuent pour s'établir à 1,10 milliard FCFA (7,42% du total contre 13,90% au premier semestre 2025).

Graphique 10 : Répartition des constructions au premier semestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

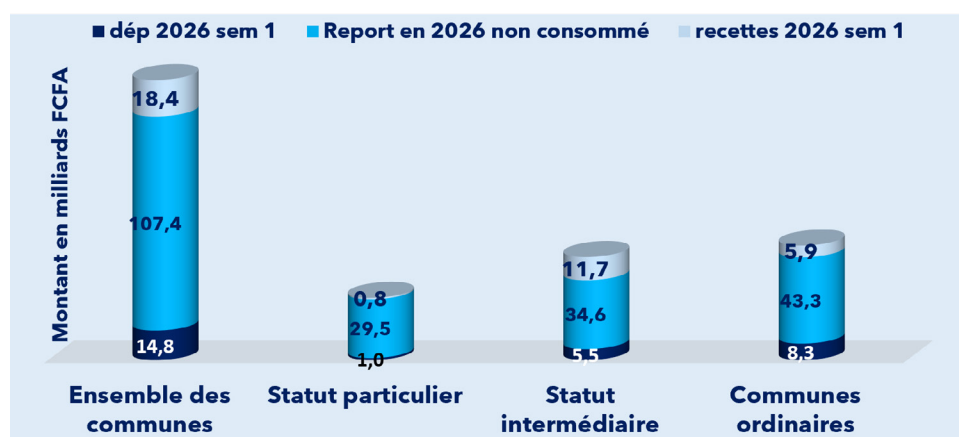
4.4 Faible consommation des ressources d'investissement

Au début de l'exercice 2026 à la mise en place des budgets primitifs, l'ensemble des communes enregistre 122,21 milliards FCFA de ressources d'investissement non consommées en 2025 et reportées sur 2026. Le groupe des communes ordinaires disposait 51,60 milliards FCFA dans ce stock; celui des communes à statut intermédiaire en détenait 40,07 milliards FCFA et celui des grandes villes avait dans son portefeuille 30,54 milliards FCFA de reports de ressources d'investissement.

Outre ces ressources qui ont la caractéristique d'être immédiatement disponibles, les communes ont également mobilisé 18,38 milliards FCFA de recettes au cours du premier semestre 2026. La marge de manœuvre théorique s'est ainsi accrue, mais l'analyse du taux de consommation est ici appréciée par rapport aux ressources reportées en 2026. Ce choix se justifie par le fait que les ressources disponibles à la mise en place

du budget intègrent des restes à réaliser censés être déjà grevés par des engagements juridiques existants, de sorte que leurs exécutions physique et financière ne devraient plus poser de difficultés si les projets arrivent à maturité. De plus, il est admis que les nouvelles recettes mobilisées au premier semestre 2026 feront l'objet de décaissements plus tard dans l'année, au fur et à mesure de l'exécution des nouveaux contrats signés. Ainsi, les dépenses d'investissement exécutées au premier semestre 2026 s'élevant à 14,82 milliards FCFA, le taux de consommation s'établit à 12,13%. Pour la strate des communes ordinaires, le taux de consommation atteint 16,04% (avec 8,27 milliards FCFA dépensés), un niveau supérieur à la moyenne des budgets agrégés. Pour le groupe des communes à statut intermédiaire, ce taux s'élève à 13,74% (5,50 milliards FCFA dépensés). Enfin, pour les grandes villes, il est plus faible et s'établit à 3,42% (1,04 milliard FCFA dépensé pour 30,54 milliards FCFA de reports).

Graphique 11 : Situation de consommation des ressources d'investissement



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

V- NIVEAUX DE RECETTES ATTEIGNABLES À FIN SEPTEMBRE 2026

5.1 Projection des taux d'exécution

L'analyse des performances budgétaires du premier semestre 2026 révèle des taux de réalisation insuffisants. A titre de rappel, pour l'ensemble des collectivités territoriales, les recettes fiscales n'atteignent que 14,8%, les recettes non fiscales 31,9% et les dépenses de fonctionnement 20,1%. Ces chiffres démontrent un décalage substantiel entre les prévisions de l'exercice 2026 et la performance effective constatée à mi-parcours.

Afin de pallier ces lacunes, il est impératif que les acteurs communaux redoublent d'efforts au cours de

la seconde moitié de l'année. Des projections ont été élaborées sur la base d'une hypothèse optimiste selon laquelle le volume des opérations budgétaires à la fin du mois de septembre 2026 dépasserait d'au moins 20% de celui de la même période de l'année précédente.

Sur la base de cette projection, les objectifs minimaux à atteindre à la fin du troisième trimestre 2026 restent très mesurés. Pour le niveau agrégé, les recettes fiscales devront atteindre un taux de 19,9%, en variant de 7,4% pour le groupe des communes à statut particulier jusqu'à 46,3% pour la strate des communes

ordinaires. Pour les recettes non fiscales, la cible agrégée s'établit à 44,1%, oscillant entre 34,6% pour le groupe des communes à statut particulier et 49,5% pour celui des communes ordinaires. Concernant les dépenses de

fonctionnement, le niveau cible s'élève à 30,7% pour l'ensemble, allant de 23,4% pour les grandes villes à 36,1% pour le groupe des communes ordinaires.

Tableau 8 : Projection des taux d'exécution à fin septembre 2026

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin Sem1 2026	Taux objectifs à fin Trim3 2026
Recettes fiscales	Ensemble	14,8%	19,9%
	Statut particulier	6,6%	7,4%
	Statut particulier sauf Cotonou	20,0%	20,5%
	Statut intermédiaire	25,0%	34,8%
	Communes ordinaires	31,7%	46,3%
Recettes non fiscales	Ensemble	31,9%	44,1%
	Statut particulier	29,2%	34,6%
	Statut particulier sauf Cotonou	29,0%	31,6%
	Statut intermédiaire	34,8%	48,5%
	Communes ordinaires	32,1%	49,5%
Dépenses de fonctionnement	Ensemble	20,1%	30,7%
	Statut particulier	15,4%	23,4%
	Statut particulier sauf Cotonou	17,1%	26,9%
	Statut intermédiaire	22,6%	34,2%
	Communes ordinaires	23,4%	36,1%

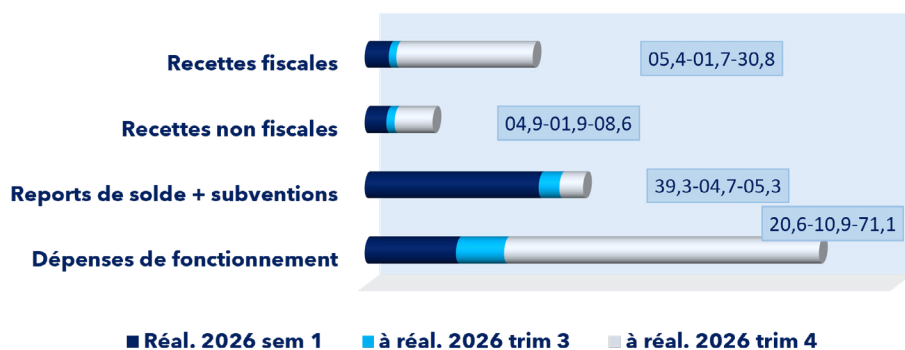
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Les taux de réalisation des budgets atteignables à la fin du troisième trimestre 2026 demeurent réalistes et fiables. Il est impératif de recommander un ajustement à la baisse des prévisions annuelles lors des collectifs budgétaires. Le maintien des prévisions actuelles risquerait de

créer des écarts trop importants entre anticipations et réalisations, rendant la gestion budgétaire inefficace et faussant les projections financières futures. Cette approche pragmatique s'impose pour éviter des déséquilibres budgétaires.

5.2 Recettes et dépenses à réaliser à fin septembre 2026

Graphique 12 : Projection de recettes et dépenses au troisième trimestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Note : Pour chaque rubrique, le triplet x-y-z indique respectivement, en milliards de FCFA, le montant réalisé au premier semestre 2026, la projection à réaliser au troisième trimestre 2026 et le solde restant à exécuter au quatrième trimestre 2026

L'analyse de ces données met en évidence une vulnérabilité de la trajectoire budgétaire des communes, caractérisée par une accumulation critique des opérations sur le tout dernier trimestre de l'année 2026. En effet, la faiblesse des réalisations du premier semestre combinée aux projections prudentes du troisième trimestre fait porter un effort d'exécution hors de portée sur le quatrième trimestre 2026, qui

concentre à lui seul 30,8 milliards de FCFA de recettes fiscales, 8,6 milliards FCFA de recettes non fiscales. Si aucune mesure corrective d'ajustement ou de révision budgétaire à la baisse n'est entreprise d'ici la fin de l'exercice, cette disproportion conduira à une incapacité opérationnelle et financière d'absorber de tels volumes en trois mois, générant ainsi un déficit d'exécution et fragilisant la crédibilité de la gestion budgétaire locale.

Tableau 9 : Top 10 – Exécution budgétaire au 2^e trimestre 2026

Communes	Recettes fiscales (en millions FCFA)	Rang	Communes	Recettes non fiscales (en millions FCFA)
DJAKOTOMEY	51,95	1 ^{er}	ABOMEY	71,39
ABOMEY	49,26	2 ^{ème}	LOKOSSA	47,66
LOKOSSA	44,08	3 ^{ème}	KLOUEKANMEY	29,88
ZA-KPOTA	41,21	4 ^{ème}	APLAHOUE	29,35
ADJARRA	30,62	5 ^{ème}	DJAKOTOMEY	19,05
HOUYOGBE	26,09	6 ^{ème}	ATHIEME	13,98
OUAKE	20,78	7 ^{ème}	BANTE	12,94
GRAND-POPO	9,98	8 ^{ème}	DJIDJA	7,02
BOUKOUMBE	9,93	9 ^{ème}	MALANVILLE	6,06
ZAGNANADO	7,07	10 ^{ème}	SEGBANA	5,88

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

VI- RETOUR EN 2025 : LES COMMUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE 2,1% DES RECETTES DE L'ETAT

En 2025, la comparaison des agrégats des finances locales par rapport aux opérations du budget de l'Etat confirme la marginalité structurelle des finances des communes vis-à-vis de celles de l'Etat, s'inscrivant dans le prolongement, voire l'accentuation des tendances observées sur la période 2022-2024..

En effet, les recettes budgétaires agrégées des collectivités territoriales ont représenté 0,84% du PIB en 2025. Ce niveau marque un repli continu par rapport aux années précédentes, traduisant une contribution toujours inférieure à 1% de la richesse nationale, alors que les recettes budgétaires de l'Etat s'établissent à 17,29% du PIB en 2025 contre 17,67% en 2024.

S'agissant de la fiscalité locale, le ratio des recettes fiscales des collectivités territoriales par rapport au PIB chute à un plancher de 0,08% en 2025, prolongeant la contraction brutale amorcée en 2024 (0,13%) après les niveaux de 0,29% en 2022 et 0,30% en 2023. Parallèlement, la part des recettes fiscales dans les recettes budgétaires des communes s'effrite à 10,11% en 2025 (contre 15,18% en 2024 et environ 30% sur la période 2022-2023), confirmant l'assèchement des ressources fiscales au niveau décentralisé. À titre de comparaison, les recettes fiscales de l'Etat se maintiennent à un niveau élevé (15,40% du PIB en 2025, contre 15,67% en 2024).

Tableau 10 : Finances locales comparées aux finances de l'Etat en 2025

N°	Ratios (en %)	2022	2023	2024	2025
R01	Recettes budgétaires de l'Etat/PIB	16,54%	16,82%	17,67%	17,29%
R02	Recettes budgétaires des collectivités territoriales/PIB	0,95%	1,02%	0,88%	0,84%
R03	Recettes fiscales de l'Etat/PIB	13,40%	13,86%	15,67%	15,40%
R04	Recettes fiscales des collectivités territoriales/PIB	0,29%	0,30%	0,13%	0,08%
R05	Recettes fiscales des CT /Recettes budgétaires des CT	30,70%	29,21%	15,18%	10,11%
R06	Dépenses budgétaires de l'Etat base ordonnancement/PIB	21,25%	20,84%	20,92%	19,12%
R07	Dépenses budgétaires de l'Etat base engagement/PIB	21,66%	21,17%	21,28%	19,42%
R08	Dépenses totales des CT/PIB	0,59%	0,53%	0,72%	0,74%
R09	Transferts reçus par les CT/Recettes budgétaires de l'Etat	2,77%	3,23%	2,74%	2,01%
R10	Dépenses du personnel des CT/Recettes fiscales des CT	41,39%	44,57%	118,31%	156,41%
R11	Dépenses des élus des CT/Recettes fiscales des CT	22,45%	26,13%	57,64%	73,63%
R12	Investissements des CT/Investissements Etat	2,78%	2,09%	4,41%	5,94%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Notes : PIB → Produit Intérieur Brut ; CTcollectivités territoriales

Concernant les transferts de l'État vers les collectivités territoriales, ils ont représenté 2,01% des recettes budgétaires de l'État en 2025. Ce ratio s'inscrit en baisse par rapport à 2024 (2,74%), et s'éloigne davantage du pic de 3,23% atteint en 2023. Sur le plan des dépenses, les investissements des collectivités territoriales ont en revanche connu un rebond relatif en atteignant 5,94% des investissements de l'État en 2025, poursuivant la hausse de 4,41% observée en 2024.

Par ailleurs, la proportion des dépenses de personnel des communes rapportées aux recettes fiscales locales

a poursuivi sa hausse exponentielle pour atteindre 156,41% en 2025. Ce ratio, qui s'établissait en moyenne à 42,98% sur la période 2022-2023, avait déjà grimpé à 118,31% en 2024. Cette détérioration s'explique par la combinaison du versement des rappels liés à la revalorisation indiciaire/sursalaire et de la baisse du produit des impôts locaux comptabilisés. La même tendance s'observe sur les dépenses des élus, dont le poids par rapport aux recettes fiscales locales est passé de 22,45% en 2022 à 57,64% en 2024, pour culminer à 73,63% en 2025.





SOURCES DES DONNEES

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques proviennent de :

- la Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

AVERTISSEMENT

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : **Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026.**

COMITE DE REDACTION

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

CONTACT

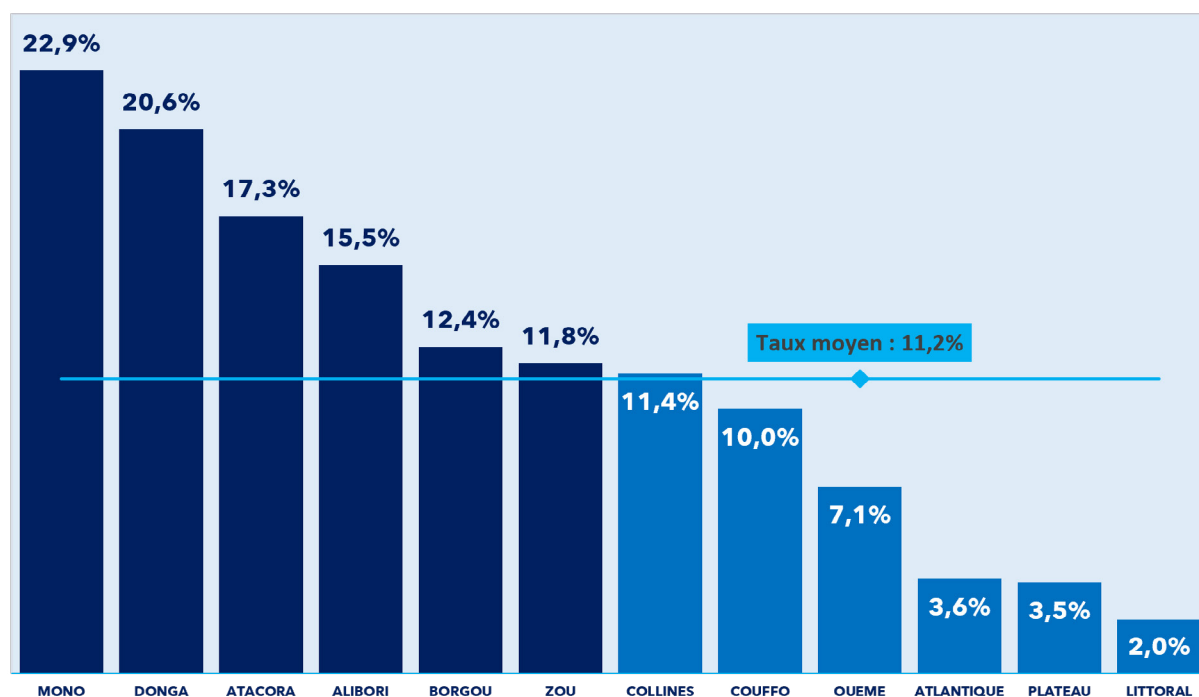
e-mail : note.conjoncture@tresorbenin.bj

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la Note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : www.tresorbenin.bj

Annexes

Annexe1 : Consommation des ressources d'investissement

Graphique 13 : Taux de consommation des ressources d'investissement au 1er semestre 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Annexe2 : Projections des taux objectifs à fin septembre 2026

Tableau 11 : Projection de recettes fiscales par département au 3ème trimestre 2026

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin Sem1 2026	Taux objectifs à fin Trim3 2026
Recettes fiscales	ENSEMBLE	14,8%	19,9%
	ALIBORI	18,4%	24,3%
	ATACORA	29,9%	42,5%
	ATLANTIQUE	20,7%	23,9%
	BORGOU	20,2%	26,4%
	COLLINES	29,0%	39,0%
	COUFFO	30,3%	54,2%
	DONGA	50,4%	60,2%
	LITTORAL	1,3%	2,1%
	MONO	53,4%	68,7%
	OUEME	23,3%	31,5%
	PLATEAU	19,4%	30,5%
	ZOU	34,2%	51,0%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Tableau 12 : Projection de recettes non fiscales par département au 3^e trimestre 2026

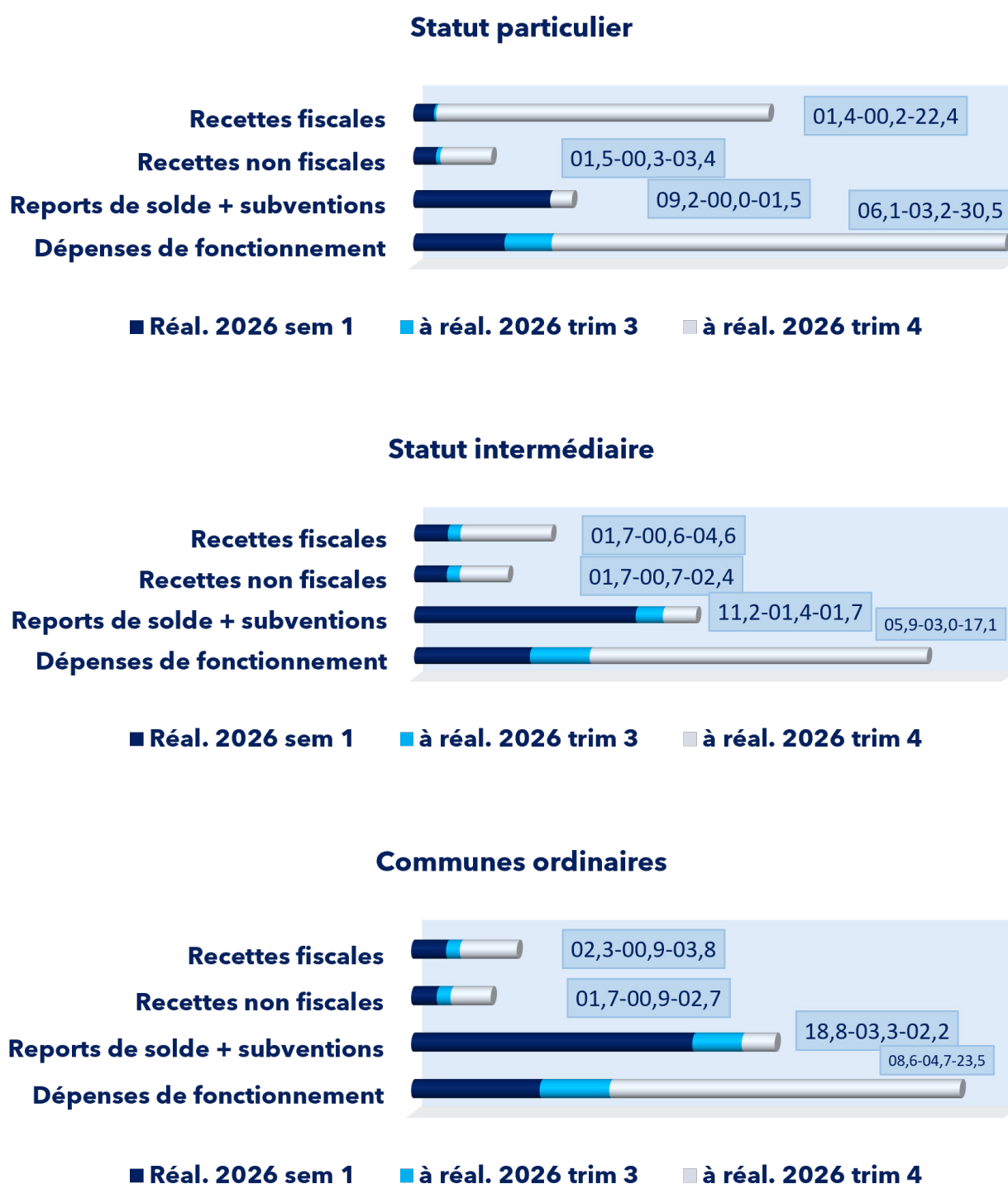
Natures	Groupes de communes	Taux budget fin Sem1 2026	Taux objectifs à fin Trim3 2026
Recettes non fiscales	ENSEMBLE	31,9%	44,1%
	ALIBORI	53,3%	64,6%
	ATACORA	35,2%	47,5%
	ATLANTIQUE	23,2%	29,2%
	BORGOU	41,5%	53,3%
	COLLINES	34,0%	45,3%
	COUFFO	45,6%	74,7%
	DONGA	17,4%	22,4%
	LITTORAL	29,4%	39,9%
	MONO	47,2%	70,2%
	OUEME	29,9%	43,2%
	PLATEAU	34,1%	51,0%
	ZOU	42,3%	64,9%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Tableau 13 : Projection de l'exécution de dépenses par département au 3^e trimestre 2026

Natures	Groupes de communes	Taux budget fin Sem1 2026	Taux objectifs à fin Trim3 2026
Dépenses de fonctionnement	ENSEMBLE	20,1%	30,7%
	ALIBORI	24,3%	40,8%
	ATACORA	29,8%	44,2%
	ATLANTIQUE	14,2%	22,4%
	BORGOU	23,7%	39,0%
	COLLINES	23,2%	36,7%
	COUFFO	20,4%	31,8%
	DONGA	23,2%	30,7%
	LITTORAL	14,6%	21,7%
	MONO	25,1%	38,3%
	OUEME	20,7%	30,2%
	PLATEAU	24,5%	37,2%
	ZOU	29,3%	44,8%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Annexe 3 : Projection de recettes et dépenses au 3^e trimestre 2026Graphique 14 : Recettes et dépenses au 3^e trimestre 2026 par statut

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, juillet 2026

Note : Pour chaque rubrique, le triplet x-y-z indique respectivement, en milliards de francs CFA, le montant réalisé au premier semestre 2026, la projection à réaliser au troisième trimestre 2026 et le solde restant à exécuter au quatrième trimestre 2026



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.070)
BP: 40 Cotonou
Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58